

ESAA

1^{er} outil français d'évaluation de la sensorialité de l'adulte avec autisme

Evaluation Sensorielle de l'Adulte avec Autisme



Auteur :

C. Degenne, M. Wolff, D. Fiard, J-L. Adrien

Editeur d'origine :

Editions Hogrefe France

L'échelle ESAA évalue la réactivité sensorielle de l'adulte avec TSA par l'observation de ses comportements dans sa vie quotidienne ou/et lors d'une séance d'évaluation standardisée à l'aide d'une « mallette sensorielle » composée de différents objets et matériaux sollicitant les sens. Cette évaluation permet d'identifier et d'analyser les intolérances mais aussi les besoins et les préférences sensoriels de la personne. Sur la base des résultats obtenus, les professionnels élaborent un Programme d'Accompagnement Sensoriel Personnalisé comprenant des aménagements environnementaux et des interventions sensorielles spécifiques.

Utilisateurs :

- Cet outil s'adresse aux équipes pluridisciplinaires : éducateurs, psychologues, paramédicaux, médecins, etc. et s'inscrit dans une démarche globale d'animation institutionnelle.

LES +

- Recommandée par la HAS (février 2018) dans la 1^{ère} recommandation française portant sur l'adulte : « Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte »

CARACTERISTIQUES

Temps de passation

30 à 40 minutes

Public évalué

- Adolescents et adultes à partir de 17 ans

A travers l'examen des 7 modalités sensorielles et de la réactivité sensorielle globale, l'ESAA permet d'obtenir un profil sensoriel et de repérer les troubles pour un meilleur accompagnement.

L'ESAA permet d'évaluer la sévérité des perturbations de la réactivité sensorielle de manière globale et pour chaque modalité sensorielle : visuelle, tactile, auditive, olfactive, gustative, proprioceptive, vestibulaire, générale. Cet outil, de première intention, vise à faciliter le repérage des troubles de la réactivité sensorielle de l'adulte avec autisme et de la sévérité de ces anomalies. Il a été conçu pour être utilisé directement auprès des adultes avec autisme et/ou par des personnes qui les accompagnent au sein de leur lieu de vie habituel. Deux modalités de passation sont proposées et peuvent être utilisées de façon complémentaire pour une meilleure connaissance de la réactivité sensorielle de la personne :

- L'observation directe

Elle s'appuie sur une évaluation standardisée à l'aide d'une « mallette sensorielle » comportant des objets et des matériaux permettant d'évaluer la réactivité sensorielle de la personne pour chaque modalité.

- L'observation indirecte

Elle est basée sur la connaissance de la personne avec autisme dans son milieu de vie habituel. La cotation est réalisée par une ou plusieurs personnes de l'entourage : professionnels, parents côtoyant la personne dans sa vie de tous les jours.

L'échelle permet d'établir le profil sensoriel de la personne à partir de l'identification dans chaque modalité sensorielle :

- 1) d'un manque de réactivité générale aux stimuli de l'environnement,
- 2) d'une réactivité commune aux stimuli,
- 3) d'une hyperréactivité aux stimuli de l'environnement.
- 4) d'une hypo et hyperréactivité simultanées aux stimuli (réactivité paradoxale).

L'évaluation de la réactivité sensorielle permet aussi l'identification des modalités sensorielles perturbées et des préférences sensorielles de la personne.

A l'issue de l'évaluation, un profil général est établi sur la base du degré de sévérité des troubles de la réactivité sensorielle. Trois profils peuvent être dégagés :

- Absence d'anomalie sensorielle : profil d'adaptation sensorielle ;
- Anomalies sensorielles légères à moyennes : profil sensoriel légèrement à moyennement perturbé ;
- Anomalies sensorielles sévères : profil sensoriel sévèrement perturbé.

Les résultats servent de base à l'élaboration d'un Programme d'Accompagnement Sensoriel Personnalisé comprenant des interventions sensorielles applicables aussi bien au niveau de l'aménagement des lieux de vie, qu'au niveau des remédiations sensorielles proposées dans le cadre des projets personnalisés.